

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DES PROVINCES MARITIMES
KINGS PLACE, C.P. 6000
FREDERICTON, NOUVEAU-BRUNSWICK
E3B 5H1
(506) 453-2844

RAPPORT AU SOUS-COMITÉ SÉNATORIAL DE
L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

FÉVRIER 1997

TABLE DES MATIÈRES

1.	INTRODUCTION	1
2.	RETOMBÉES ÉCONOMIQUES ASSOCIÉES AUX UNIVERSITÉS	2
2.1	RETOMBÉES ÉCONOMIQUES POUR L'ÉTUDIANT	2
2.2	RETOMBÉES ÉCONOMIQUES POUR LA COLLECTIVITÉ	5
3.	CAPACITÉ D'ADAPTATION AU CHANGEMENT DES GOUVERNEMENTS ET DES UNIVERSITÉS	6
4.	ACCESSIBILITÉ ET CAPACITÉ DE PAYER	8
4.1	GÉNÉRALITÉS	8
4.2	AUTRES QUESTIONS D'ACCESSIBILITÉ	11
5.	AIDE AUX ÉTUDIANTS	13
6.	IMPORTANCE DE LA RECHERCHE	15
7.	CONCLUSION	18
ANNEXE 1		
	VARIATIONS DANS LES DÉPENSES DES UNIVERSITÉS	20
ANNEXE 2		
	VENTILATION DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL 1994-1995 - AVANT LE RECOUVREMENT DES COÛTS	22
ANNEXE 3		
	AIDE AUX ÉTUDIANTS PAR ÉTABLISSEMENT, 1995-1996	23
ANNEXE 4		
	AIDE AUX ÉTUDIANTS - AIDE TOTALE ACCORDÉE AUX ÉTUDIANTS QUI HABITENT DANS UNE PROVINCE MARITIME ET ÉTUDIENT AU CANADA, DE 1982-1983 À 1995-96 (LES DONNÉES DE 1995-1996 SONT DES ESTIMATIONS)	24
ANNEXE 5		
	COÛTS DIRECTS AUX ÉTUDIANTS (EN DOLLARS) 1996-1997	25

1. INTRODUCTION

La Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes (CESPM) tient à remercier le sous-comité sénatorial de l'enseignement postsecondaire de lui offrir l'occasion de présenter son point de vue.

La CESPM a été créée en 1993 dans le but :

« d'aider les provinces et les établissements à utiliser et à répartir leurs ressources plus avantageusement et plus efficacement dans le domaine de l'enseignement supérieur dans la région. »

La Commission est formée de membres provenant des trois provinces Maritimes, c'est-à-dire des représentants des gouvernements provinciaux, du corps professoral et des étudiants des universités et du grand public. Le présent mémoire est donc une vue générale de la situation et des problèmes actuels plutôt que la perspective d'un groupe d'intérêt en particulier.

Le réseau universitaire des Maritimes compte de nombreux établissements relativement petits qui se concentrent surtout sur l'enseignement avec un nombre limité de programmes aux cycles supérieurs, complétés par Dalhousie, la University of New Brunswick, le Collège vétérinaire de l'Atlantique et l'Université de Moncton qui offrent des programmes de doctorat et des programmes professionnels.

La région est caractérisée par des revenus relativement faibles et une population à forte concentration rurale comparativement au reste du Canada. Le taux de participation à l'université a toujours été élevé, tandis que celui au réseau collégial s'est maintenu à un niveau relativement faible en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick. À noter que l'engagement de la Commission dans le réseau des collèges communautaires est assez limité; le présent document porte essentiellement sur le secteur universitaire.

C'est dans la région, au XVIII^e siècle, que les premières universités du Canada se sont établies. Leur contribution au développement socioéconomique de la région depuis est indéniable.

Même si l'éducation est une responsabilité des provinces, la participation du gouvernement fédéral au financement de l'enseignement postsecondaire (EPS) s'est révélée essentielle par le passé et cette source de financement continuera de jouer un rôle déterminant dans l'avenir. Le gouvernement fédéral a contribué de façon notable dans le domaine de la formation et, depuis quelques années, la ligne de démarcation entre l'éducation et la formation n'est plus aussi évidente.

En outre, il existe de nombreux secteurs de politiques publiques où les mesures du gouvernement fédéral se sont répercutées sur le système d'enseignement postsecondaire. Mentionnons, entre autres, la mobilité, la politique de l'immigration, la recherche et l'aide aux étudiants.

Dans une société où l'économie est de plus en plus axée sur les industries du savoir, l'éducation est un dossier qui intéresse autant les gouvernements que la population. Nous sommes heureux de l'occasion de vous présenter notre point de vue sur le rôle futur du gouvernement fédéral dans l'EPS. Nous traiterons de l'impact socioéconomique du réseau universitaire, de la recherche, des mesures prises par les universités devant une diminution du financement, de l'accessibilité et de l'aide aux étudiants.

2. RETOMBÉES ÉCONOMIQUES ASSOCIÉES AUX UNIVERSITÉS

2.1 RETOMBÉES ÉCONOMIQUES POUR L'ÉTUDIANT

De nombreuses études bien connues l'ont confirmé : une formation universitaire augmente les perspectives d'emploi et de revenu d'une personne. Le Tableau I montre une comparaison des taux de chômage par niveau de scolarité, pour l'ensemble du Canada, selon les données de Statistique Canada.

Tableau I
Taux de chômage par niveau de scolarité (en pourcentage)

	1993
Total	11,2
0 à 8 années de scolarité	16,7
Études secondaires partielles	17,0
Diplôme d'études secondaires	11,4
Études postsecondaires partielles	11,6
Certificat ou diplôme postsecondaire	9,5
Grade universitaire	5,7

Le Tableau II donne les résultats de l'enquête que Statistique Canada a menée auprès des diplômés de 1990, deux ans après la fin de leurs études.

Tableau II
Revenu des diplômés de 1990 deux ans après la fin de leurs études

Palier de revenu	Université	Collège
0 à 20 000 \$	26,5 %	54,2 %
21 000 \$ à 40 000 \$	55,0 %	42,5 %
plus de 40 000 \$	18,5 %	3,3 %

La Commission a mené un sondage auprès des diplômés de 1995 des universités des Maritimes. Le Tableau III montre la situation de l'emploi de ces diplômés la dernière semaine de juin 1996.¹

Tableau III
Situation de l'emploi des diplômés de 1995 en juin 1996

Activité	Moyenne globale (pondéré)	Î.-P.-É.	N.-B.	N.-É.
Employés, à temps plein	68 %	71 %	65 %	69 %
Employés, à temps partiel	11 %	8 %	10 %	12 %
En attente d'un emploi	2 %	4 %	3 %	2 %
En chômage	11 %	9 %	14 %	9 %
Au foyer	3 %	3 %	3 %	3 %
Aux études	4 %	4 %	4 %	4 %
Invalide / retraité	1 %	1 %	1 %	1 %

Les répondants au sondage ont également déclaré leur salaire pour cette semaine-là; le Tableau IV montre le salaire brut moyen des diplômés.

Tableau IV
Salaire hebdomadaire moyen (brut) des diplômés de 1995 en 1996
Universités des Maritimes

Salaire moyen	Moyenne globale
Emploi à temps plein	536,93 \$
Emploi à temps partiel	241,58 \$

Selon le sondage, au cours d'une période où il était difficile de trouver de l'emploi, 68 % des diplômés de 1995 travaillaient à temps plein un an plus tard.

¹Sondage des diplômés de 1995, Baseline Market Research pour la CESPM, 1996.

Le montant des salaires réels pour les diplômés employés à temps plein dépendait du niveau de qualification. Les niveaux de salaire obtenus en fonction des niveaux de qualification sont présentés au Tableau V.

Tableau V
 Salaire hebdomadaire par niveau de qualification

Grade décerné	Moyenne globale
Certificat 1 ²	421,08 \$
Certificat 2	540,10 \$
Baccalauréat	479,66 \$
Premier grade professionnel	656,50 \$
Maîtrise	846,32 \$
Doctorat	829,63 \$

Les diplômés de 1995 ont eu de la difficulté à trouver de l'emploi, car le marché du travail est sans garantie et la facilité d'adaptation devient une qualité indispensable. Leur formation universitaire leur donne la souplesse et les outils pour s'adapter aux défis du marché de l'emploi.

Même si selon ce sondage, les diplômés de 1995 sont souvent susceptibles d'être sous-employés (notamment au niveau du baccalauréat), ils ne sont pas nécessairement sous-rémunérés. En moyenne, un diplômé au niveau du baccalauréat, occupant un poste à temps plein, gagnait environ 480 \$ par semaine ou 24 960 \$ par année.

Les salaires augmentent en fonction du grade décerné, sous-entendant qu'une formation universitaire demeure un atout au chapitre des salaires.

Même si la majorité des diplômés seront vraisemblablement mieux rémunérés que les autres nouveaux venus sur le marché du travail, un bon nombre doivent toujours se préparer, du moins au départ, à occuper des emplois temporaires ou saisonniers, de même que des postes rémunérés à l'heure plutôt que des postes au traitement annuel.

En plus de la situation de l'emploi, les répondants ont été interviewés sur d'autres aspects de leur expérience universitaire.

²Il s'agit essentiellement de certificats d'un an offerts à NSAC et UCCB.

Quatre vingt douze pourcent (92 %) des diplômés ont dit qu'ils étaient très convaincus ou convaincus que le programme universitaire valait l'investissement en temps; et 83 % des diplômés ont indiqué qu'ils étaient très convaincus ou convaincus que le programme universitaire valait l'investissement en argent.

2.2 RETOMBÉES ÉCONOMIQUES POUR LA COLLECTIVITÉ

Le réseau universitaire contribue directement à la croissance et à la stabilité de l'économie régionale, sans parler des retombées économiques qui sont associées à la présence de l'université dans une collectivité. Dans un rapport du Nova Scotia Council on Higher Education³, on a souligné la forme que ces retombées prennent :

Les dépenses directes (les dépenses des universités et des participants aux activités universitaires);

Le revenu connexe injecté dans la province par les étudiants venant hors de la province, les subventions de recherche, les visiteurs;

Les dépenses induites (ceux qui reçoivent des fonds de l'université, les étudiants et les visiteurs qui, en retour, dépensent ces fonds);

Les possibilités (les programmes et les centres sociaux, culturels et sportifs);

Les services (les services en matière de santé, de soins dentaires, de droit, de consultation, d'éducation permanente et de programmes, les services assurés aux entreprises locales). Les services universitaires comprennent l'effet catalyseur de la présence culturelle de l'université et des activités de R-D. La présence de l'université contribue au flux de recettes additionnelles par les transferts de technologie et le partage des locaux par les entreprises en raison de la disponibilité de connaissances particulières, entre autres, et

Le rendement à long terme sur l'investissement relié au développement des ressources humaines (amélioration de l'employabilité, de la qualité de vie et des niveaux de salaire).

³« University Financing- Past and Present »; NSCHE, Juin 1995.

De nombreuses études ont été réalisées sur les retombées économiques associées aux universités de la région. Par exemple, on estime⁴ que la University of Prince Edward Island injecte plus de 100 millions de dollars dans l'économie locale, ce qui représente près de 5 % du produit brut provincial. On lui attribue également la création de plus de 1 650 emplois, soit plus de 3 % du nombre total d'emplois dans l'Île. Selon une étude sur les universités de la Nouvelle-Écosse⁵ menée en 1995, le revenu du foyer créé serait de 572 millions de dollars et le réseau universitaire assurerait le maintien de 15 643 emplois à temps plein. Les retombées économiques globales des universités des Maritimes sont évaluées à près de un milliard et demi de dollars.

En plus des retombées économiques, les villes universitaires bénéficient de retombées sociales et culturelles. Selon l'étude de la Nouvelle-Écosse mentionnée ci-dessus, au cours d'une année, 746 installations universitaires servent aux activités communautaires et 3 600 programmes sont offerts à la population.

Recommandation n° 1

Les retombées économiques pour l'étudiant et la collectivité associées aux universités sont considérables. Les décisions concernant les dépenses publiques devraient tenir compte de l'impact de toute réduction sur ces retombées.

3. CAPACITÉ D'ADAPTATION AU CHANGEMENT DES GOUVERNEMENTS ET DES UNIVERSITÉS

Depuis le milieu des années 80, les transferts fédéraux pour la santé et l'éducation postsecondaire n'ont pas suivi le taux de l'inflation. Le montant total des transferts fiscaux pour l'enseignement postsecondaire aux provinces Maritimes, qui atteignait 160 218 000 \$ en 1983-1984, est passé à 185 820 000 \$ en 1994-95, soit une hausse de 25 602 000 \$. Au cours de la même période, le financement aux universités des Maritimes s'est accru de 247 332 000 \$ à 366 756 000 \$, soit une augmentation de 119 424 000 \$. En dépit de ces efforts remarquables des gouvernements provinciaux, le montant réel du financement aux universités n'a pas tenu compte ni des effectifs ni de l'inflation. Donc au cours des dix dernières années, le financement offert pour chaque étudiant à temps plein a

⁴Données tirées de «The Impact of the University of Prince Edward Island»; Ann Spears, UPEI, 1994.

⁵"Beyond the campus"; Andrew Harvey, John D'Orsay, Stephen Macdonald and Averlyn Pedro, Saint Mary's University, 1995.

diminué de 2 % au Nouveau-Brunswick, de 9,1 % en Nouvelle-Écosse, et de 13,9 % à l'Île-du-Prince-Édouard. Les variations dans la répartition du financement sont présentées à l'Annexe 1.

Ce déclin aurait été beaucoup plus marqué si les frais de scolarité n'avaient pas augmenté pour passer de 1 700 \$ par année en moyenne à 2 700 \$ par année en moyenne au cours de la même période. Le pourcentage de l'apport des frais de scolarité aux recettes de fonctionnement général des universités s'est accru de 19 % à 27 %. En même temps, les cotisations étudiantes ont augmenté, les universités ont dû réduire le nombre de professeurs à temps plein pour limiter les dépenses et remplacer certains d'entre eux par des chargés de cours à temps partiel ou des professeurs à contrat qui ne sont probablement pas en mesure d'offrir le même niveau de service aux étudiants.

Les universités ont également dû faire face au problème sérieux de la détérioration des installations physiques, dont la construction, dans bien des cas, remonte à la période d'expansion des années 60 et d'avant. Selon une étude menée en 1990, des travaux de réparation s'imposent pour près de la moitié des installations universitaires de la région, nécessitant des fonds supplémentaires de 80 000 000 \$. Le récent Programme fédéral d'infrastructures a assuré un financement considérable à certains établissements pour s'attaquer au problème.

Les défis des années 90 demanderont une adaptation extraordinaire aux nouvelles réalités : l'articulation de programmes entre les universités et les collèges communautaires, l'élaboration de programmes tout à fait nouveaux, venant compléter les ressources disponibles dans les universités et dans les collèges communautaires, une augmentation des points d'entrée et une mobilité accrue entre les établissements. Pour faciliter cette adaptation, la stabilité financière est une condition essentielle. Les établissements ont besoin de connaître aussitôt que possible les changements dans la contribution des gouvernements aux subventions de fonctionnement.

L'enseignement à distance combiné aux nouvelles technologies peut se révéler un moyen puissant et direct pour ce qui est d'assurer l'accessibilité au savoir et à l'apprentissage continu. L'évolution rapide de la technologie et de ses applications dans les milieux de l'enseignement a permis d'éliminer plus d'obstacles à l'accès depuis les deux dernières années que toute autre mesure. La technologie est là, mais elle nécessite des investissements importants en matériel, de même que l'élaboration des cours

appropriés, pour mettre en valeur toutes ses potentialités. Et en cette période d'austérité financière, il est difficile de réaliser ces investissements.

Recommandation n^o 2

Il est important que le niveau de financement du gouvernement fédéral à l'enseignement postsecondaire soit maintenu ou accru, de même que prévisible et stable.

Recommandation n^o 3

En collaboration avec les provinces, le gouvernement fédéral devrait partager le coût des projets d'entretien majeurs qui s'imposent dans les universités de la région.

Recommandation n^o 4

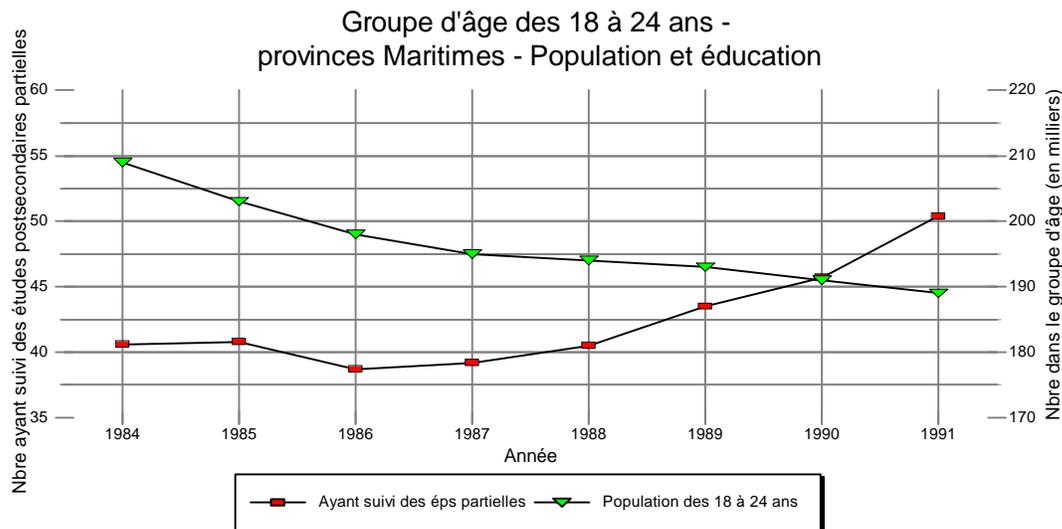
En collaboration avec les provinces, le gouvernement fédéral devrait favoriser la mise au point des nouvelles technologies comme l'enseignement à distance.

4. ACCESSIBILITÉ ET CAPACITÉ DE PAYER

4.1 GÉNÉRALITÉS

Au moment où la population des 18 à 24 ans, qui forme le gros des étudiants au premier cycle, connaît un déclin constant dans la région, le nombre d'étudiants à l'université a continué de grimper, comme le montre la Figure 1 (inclus les collèges communautaires). Depuis 1987, le taux de participation (le pourcentage de la population fréquentant l'université) chez les 18 à 24 ans a augmenté pour passer de 17 % à 24 %.

Figure 1

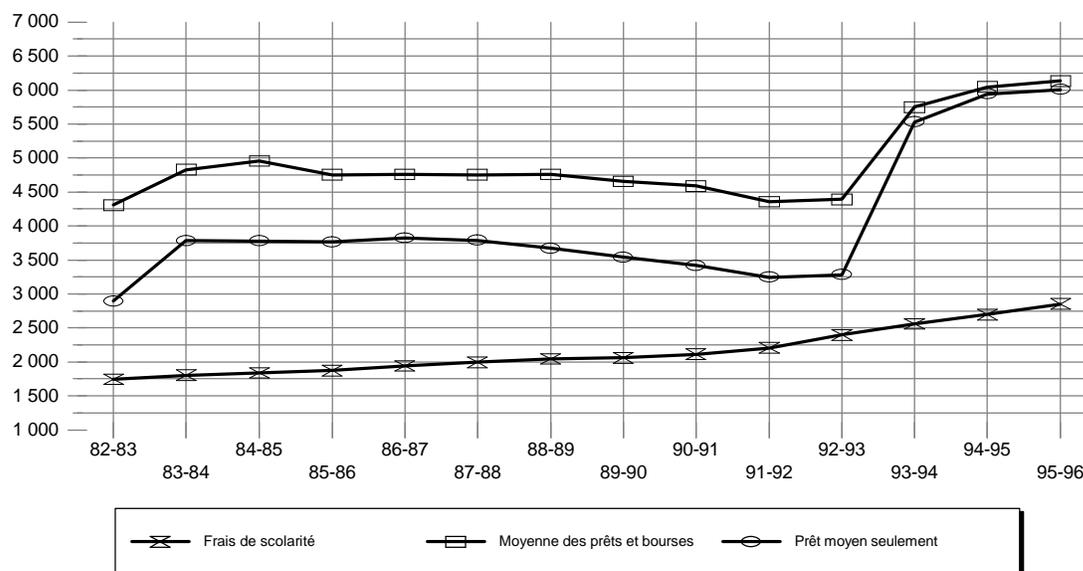


Même si la population d'élèves du secondaire fréquentant l'université a continué de s'accroître, un certain nombre de facteurs pourraient limiter l'accessibilité des universités des Maritimes. La hausse des frais de scolarité des dernières années fait que le coût associé aux études universitaires est plus élevé, une tendance qui devrait se poursuivre. Même si le montant total de l'aide offerte aux étudiants s'est accru, les bourses qu'offraient auparavant les provinces sont en nombre et de montants plus limités. Malgré l'introduction de certains programmes de remise de prêts et d'encouragement, les étudiants sont maintenant aux prises avec un endettement plus élevé. La Figure 2 montre une représentation graphique des frais de scolarité et de la moyenne des prêts annuels accordés aux étudiants qui ont reçu une aide financière du gouvernement.

En 1982-1983, près de 68 % des étudiants des Maritimes ont reçu des prêts étudiants de 2 700 \$ en moyenne par année, c'est-à-dire une aide de 1 800 \$ sous forme de prêt et de 900 \$ sous forme de bourse. En 1994-1995, 65 % des étudiants ont obtenu une aide moyenne de 5 800 \$, uniquement sous la forme de prêts, à l'exception du Nouveau-Brunswick où est offerte une bourse moyenne de 300 \$. Alors qu'en 1982-1983, l'endettement moyen d'un étudiant après un programme de quatre ans était de 7 200 \$, en 1994-1995, cet endettement, après remise, pouvait atteindre plus de 22 000 \$. On remarque aussi un déclin marqué du pourcentage des étudiants faisant appel aux prêts étudiants. La Commission vient d'entreprendre une étude des obstacles à l'EPS portant notamment sur cette tendance.

Figure 2

Moyenne des Maritimes
redressées en dollars de 1996



Les frais de scolarité sont seulement un facteur financier parmi plusieurs qui touchent les étudiants fréquentant les universités. Ils ont à assumer des coûts directs et indirects lorsqu'ils s'inscrivent. Les coûts directs comprennent les frais de scolarité et d'autres frais comme les manuels et le coût de la vie. En outre, il y a les coûts indirects qui représentent le coût de renonciation relativement au salaire non gagné pendant les études. En moyenne par année, le total des coûts directs reliés à des études dans une université des Maritimes au premier cycle a été évalué à 9 775 \$ au N.-B., à 10 330 \$ en N.-É. et à 10 476 \$ à l'Î.-P.-É. L'Annexe 5 présente ces coûts par établissement.

Recommandation ^{no} 5

Tous les ordres de gouvernement doivent s'assurer que les moyens financiers des étudiants ayant la capacité et la motivation de suivre des études postsecondaires ne les empêchent pas d'accéder au réseau.

Recommandation n° 6

Il faut examiner la pertinence de l'ensemble des ressources financières offertes à l'enseignement postsecondaire pour s'assurer que la qualité et l'accessibilité du secteur actuel de l'EPS, sérieusement menacées, seront améliorées, espérons-le, ou, du moins, maintenues.

4.2 AUTRES QUESTIONS D'ACCESSIBILITÉ***Mobilité des étudiants***

L'échange d'expériences et la participation à la vie étudiante par des personnes provenant de tous les coins du pays contribuent de manière indéniable au processus éducatif et à l'unité nationale. Toute mesure défavorable à cette mobilité est néfaste pour le pays.

Les récentes mesures prises par certains gouvernements provinciaux ont créé un obstacle à la mobilité des étudiants de deux façons. D'une part, certaines provinces imposent des frais plus élevés aux étudiants hors-province. D'autre part, certains gouvernements provinciaux accorderont seulement une aide aux étudiants qui étudient dans leur province. Ces mesures ne sont pas dans l'intérêt des étudiants ou du pays.

Recommandation n° 7

Le gouvernement fédéral devrait envisager de retirer du financement pour l'EPS des provinces qui limitent la mobilité à l'échelle du pays en imposant des frais excessifs aux étudiants hors-province ou en diminuant les prêts aux étudiants qui fréquentent des établissements à l'extérieur de leur province d'origine.

Étudiants étrangers

La présence d'étudiants étrangers dans les campus est une expérience enrichissante pour les étudiants canadiens, une source de revenu pour le pays et une possibilité pour le Canada de créer des liens amicaux qui favoriseront les échanges commerciaux futurs. Le gouvernement fédéral encourage actuellement le marketing des universités canadiennes à l'étranger et la participation de recteurs d'universités à la récente visite de « Team Canada » en Asie était une mesure positive. Malgré l'adoption d'une politique nationale visant à encourager la venue d'étudiants étrangers, ceux qui

cherchent à obtenir des visas pour étudier au Canada ont souvent des difficultés avec les autorités fédérales.

Recommandation n^o 8

Le gouvernement fédéral devrait accélérer les modalités reliées à la délivrance de visas aux étudiants.

Transfert de crédits

Le Conseil des ministres de l'éducation du Canada s'est fixé comme objectif la transférabilité des crédits de cours entre les universités à tous les niveaux du premier cycle. De plus, il devrait y avoir une articulation entre les programmes des collèges et des universités, de manière à ce que les étudiants n'aient pas à compléter le même cours deux fois. Le transfert entre les cours de première et de deuxième années est maintenant un fait acquis, mais l'absence d'une forme quelconque de programme national d'identification des étudiants pose un obstacle à la reconnaissance des crédits.

Recommandation n^o 9

Il est recommandé que le gouvernement fédéral collabore avec les gouvernements provinciaux pour élaborer un registre national de crédits et un numéro commun d'identification d'étudiant.

Égalité des sexes

Afin d'encourager la participation des femmes dans des domaines d'études non traditionnels, le gouvernement fédéral et certains gouvernements provinciaux ont mis sur pied des programmes d'aide financière destinés aux femmes suivant ce cheminement. Malheureusement, ces programmes ont disparu alors que le problème persiste. Dans plusieurs cas, les programmes ont été abandonnés avant même d'atteindre cet objectif.

Recommandation n^o 10

Il est recommandé de continuer à encourager les femmes à poursuivre une formation dans des domaines non traditionnels, de même que de rétablir et d'améliorer les bourses d'études et les autres formes d'aide pour s'assurer que le nombre d'étudiantes continue d'augmenter dans ces domaines.

5. AIDE AUX ÉTUDIANTS

Les récents changements apportés aux programmes canadiens de prêts aux étudiants ont donné :

- ? une hausse des limites fixées pour les prêts;
- ? l'octroi d'une aide sélective aux étudiants à temps partiel sous la forme de prêts et de bourses;
- ? l'octroi d'une aide aux étudiants ayant une incapacité permanente;
- ? l'octroi de subventions pour initiatives spéciales pour les étudiantes inscrites au doctorat;
- ? des ententes spéciales avec les banques.

Le Programme canadien de prêts aux étudiants continue de représenter l'une des principales sources d'aide financière pour l'enseignement postsecondaire.

Il est important d'examiner sans tarder le Programme canadien de prêts aux étudiants pour accroître les possibilités de remise de prêts et limiter les prêts dans l'avenir. Un endettement démesuré et les incertitudes du marché du travail à la fin des études pourraient décourager des étudiants admissibles à poursuivre des études au niveau postsecondaire. Le fait de hausser les limites fixées pour les prêts ne suffit pas. Il faut également prévoir des modalités de remboursement pratiques. Le gouvernement fédéral doit trouver des moyens d'améliorer l'accès aux groupes qui sont actuellement sous-représentés.

Les programmes d'aide aux étudiants dans les provinces Maritimes ont subi des changements fondamentaux pour ce qui est des politiques et de l'application au cours des quelques dernières années. Les programmes visent maintenant à offrir plus d'argent aux étudiants sous la forme de prêts plutôt que de bourses, augmentant du même coup l'endettement. En 1993-1994, le programme de bourses au Nouveau-Brunswick était remplacé par un programme de prêts et bourses. La même année, le programme provincial de bourses de la Nouvelle-Écosse devenait un programme provincial de prêts avec remise. Puis en 1994-1995, l'Île-du-Prince-Édouard adoptait un programme d'aide semblable à celui de la Nouvelle-Écosse. La Figure 2 dans la section sur l'accessibilité montre l'augmentation des prêts aux étudiants au cours des dernières années.

Le pourcentage d'étudiants devant faire appel aux prêts, et le montant du prêt varient grandement d'un établissement à l'autre. L'Annexe 3 fournit les données sur les prêts par établissement. Au centre universitaire de Shippagan de l'Université de Moncton, 68 % des étudiants à temps plein ont reçu un prêt étudiant comparativement à seulement 29,3 % des étudiants à la University of Kings College. L'aide moyenne allait de 6 699 \$ à Mount Allison University à 4 562 \$ à la University College of Cape Breton.

L'Annexe 4 présente les données sur les prêts par province et pour l'ensemble de la région depuis 1982-1983. Au cours de cette période, le total du prêt moyen par année a fait un bond de 1 807 \$ à 5 858 \$.

Selon le sondage des diplômés de 1995 dans les Maritimes mené au cours de l'été 1996, les étudiants ont payé leurs études par les moyens suivants :

- ? environ 64 % ont dit qu'ils avaient assumé personnellement la responsabilité financière de leurs études universitaires;
- ? 10 % ont indiqué que les frais de leurs études avaient été partagés entre eux et leurs parents;
- ? 20 % ont indiqué que les frais avaient été entièrement assumés par un parent ou un conjoint; et
- ? 6 % ont indiqué que les frais avaient été couverts par une personne autre qu'eux-mêmes ou un parent ou conjoint;
- ? les diplômés ont fait appel aux sources de financement suivantes pour payer leurs études :
 - 52 % avaient reçu une bourse d'études;
 - 49 % avaient fait des emprunts en vertu d'un programme gouvernemental de prêts aux étudiants;
 - 12 % avaient reçu des fonds par l'entremise d'un employeur;
 - 10 % avaient obtenu de l'argent dans un établissement de crédit;
 - 6 % avaient participé à un programme coopératif; et
 - 5 % avaient emprunté de l'argent ou obtenu des prêts chez des membres de leur famille.

Recommandation n° 11

En collaboration avec les provinces, le gouvernement fédéral devrait examiner les indemnités de subsistance accordées dans le cadre du régime d'aide aux étudiants, en fonction des limites en vigueur pour les prêts.

Recommandation n° 12

Le gouvernement fédéral devrait trouver des moyens d'encourager l'épargne-études, par des stimulants fiscaux, soit des régimes d'épargne déterminés, soit la transférabilité des régimes actuels comme les REER. Les propositions présentées en décembre par le Comité des finances de la Chambre des communes et les récentes propositions faites par l'Association des universités et collèges du Canada, de concert avec les étudiants et les professeurs, comportaient plusieurs options possibles qu'il faut examiner sans tarder.

Les changements apportés aux programmes d'aide aux étudiants aident en offrant plus d'argent aux étudiants, mais les niveaux d'endettement sont à la hausse. Des régimes facultatifs de remboursement fondé sur le revenu pourraient se révéler utiles. Ce serait encore mieux si les employeurs, y compris les gouvernements, consacraient plus d'efforts pour embaucher les étudiants l'été.

Recommandation n° 13

Même si le montant des prêts étudiants a augmenté, très peu a été fait pour reconnaître le problème créé par un endettement étudiant s'accroissant rapidement. Le gouvernement fédéral devrait reconnaître la responsabilité qu'il a d'aider les étudiants à rembourser leurs prêts, par l'adoption de mesures d'encouragement fiscales ou de remise directe. Les régimes de remboursement fondés sur le revenu sont une option parmi plusieurs.

6. IMPORTANCE DE LA RECHERCHE

L'une des caractéristiques distinctives de l'université, c'est l'interdépendance de l'enseignement et de la recherche. Dans ce contexte, la recherche universitaire vise les grands objectifs (avantages) suivants :

- i) informer le milieu de la formation et de l'enseignement, améliorant ainsi la qualité de l'enseignement;
- ii) former les futurs chercheurs et d'autres employés hautement qualifiés dans d'autres secteurs;
- iii) produire des résultats, en contribuant au savoir public et en créant un réseau du savoir pour le milieu d'affaires, le secteur public et la collectivité locale.

Il y a des exemples notables dans les trois provinces d'entreprises prospères qui sont nées de projets de recherche universitaire. Diagnostic Chemicals Ltd. à l'Île-du-Prince-Édouard, Satlantic Inc. en Nouvelle-Écosse, et Universal Systems Ltd. au Nouveau-Brunswick se sont taillé une place concurrentielle sur les marchés internationaux.

La région des Maritimes compte moins d'organismes de recherche que dans le reste du pays. Les principales activités de recherche sont menées dans les universités, dans les centres provinciaux de recherche et les organismes du gouvernement fédéral. Comparativement aux universités qui consacrent près de 77 millions de dollars par année à la recherche, les conseils provinciaux de recherche dépensent seulement 14 millions de dollars. Les stations fédérales de recherche relevant de Pêches et Océans et d'Agriculture Canada ont subi de plus grandes compressions budgétaires encore que les conseils subventionnaires du gouvernement fédéral. Les universités de la région sont donc amenées à jouer un plus grand rôle dans la recherche.

Même si les programmes de recherche universitaire sont largement financés par les conseils subventionnaires du gouvernement fédéral, cette source de financement ne suffit pas à régler les frais généraux ou le coût d'infrastructure qui sont essentiels pour soutenir la recherche subventionnée, y compris le matériel, le soutien administratif et le personnel de soutien. Dans une région qui dépend avant tout des universités pour ses travaux de recherche, l'absence d'aide aux frais généraux nuit tout particulièrement.

Bien des professeurs engagés dans la recherche vieillissent et doivent également assumer des charges de cours considérables en plus de leurs travaux. Dans la même veine, les nouveaux professeurs ayant une charge de cours élevée ont de la difficulté à rivaliser pour obtenir les fonds de plus en plus restreints des conseils subventionnaires.

Les étudiants qui s'intéressent à la recherche sont limités par leur accès au financement et pourraient opter pour un cheminement de carrière dont ils peuvent tirer profit plus rapidement.

Les universités sont notre principale source de recherche dans la région. Toutefois, elles ne sont pas toujours au fait des travaux réalisés dans les autres universités à l'étranger, ou dans les organismes fédéraux, notamment ceux à l'extérieur de la région. Il est nécessaire d'améliorer les réseaux de communication dans la recherche et d'assurer une plus grande collaboration entre les chercheurs du gouvernement fédéral et ceux du milieu universitaire.

Recommandation n° 14

En collaboration avec les provinces, le gouvernement fédéral devrait offrir une aide financière destinée à l'infrastructure de la recherche par des mesures comme le nouveau programme d'infrastructures qui est envisagé.

Recommandation n° 15

Les conseils subventionnaires du gouvernement fédéral devraient voir leurs budgets augmenter pour être en mesure de contribuer aux frais généraux reliés à la recherche en accordant un niveau de financement qui tienne compte de l'augmentation des coûts.

Recommandation n° 16

En collaboration avec les provinces, le gouvernement fédéral devrait introduire un programme pour offrir un soutien aux nouveaux chercheurs au cours de la période initiale de trois ans suivant leur nomination. Ils seraient ainsi en mesure de rivaliser pour les subventions de recherche. L'aide accordée aux étudiants des cycles supérieurs devrait également être accrue.

Recommandation n° 17

Le gouvernement fédéral devrait évaluer les compressions totales au chapitre des crédits et du personnel réalisées dans ses centres de recherche de la région et mettre cette information à la disposition des provinces.

7. CONCLUSION

Les universités des Maritimes sont une ressource importante de la région. Elles représentent un atout considérable pour les jeunes de la région qui veulent recevoir une éducation, de même qu'un facteur économique important de plein droit. Devant les compressions budgétaires considérables dans les transferts fédéraux pour la santé et l'éducation, les gouvernements provinciaux ont accru leur contribution, mais ils n'ont pas réussi à maintenir le niveau de financement qui compenserait la croissance des effectifs et de l'inflation. Les universités ont dû procéder à des remaniements et, même dans certains cas, réduire des programmes, à cause du manque à gagner au chapitre du financement.

Un sondage mené auprès des diplômés de 1995 de la région a fait ressortir que la plupart d'entre eux étaient satisfaits de leur éducation et que cela valait la peine d'y consacrer du temps et de l'argent.

Les installations physiques des universités de la région ont besoin de réparations. En même temps, de nouveaux investissements sont exigés dans les nouvelles technologies pour offrir des options comme l'enseignement à distance. Le Programme fédéral d'infrastructures devrait accorder une aide à cet égard.

La présence d'étudiants représentant une gamme de catégories de revenu, d'intérêts et de lieux d'origine est un facteur important du processus éducatif. Il faudrait éviter de prendre toute mesure défavorable à la mobilité des étudiants au Canada, et l'accès des étudiants étrangers devrait être facilité. Pour favoriser la mobilité, les étudiants ne devraient pas avoir à répéter des études; par conséquent, il faut établir un système national fiable pour le transfert des crédits.

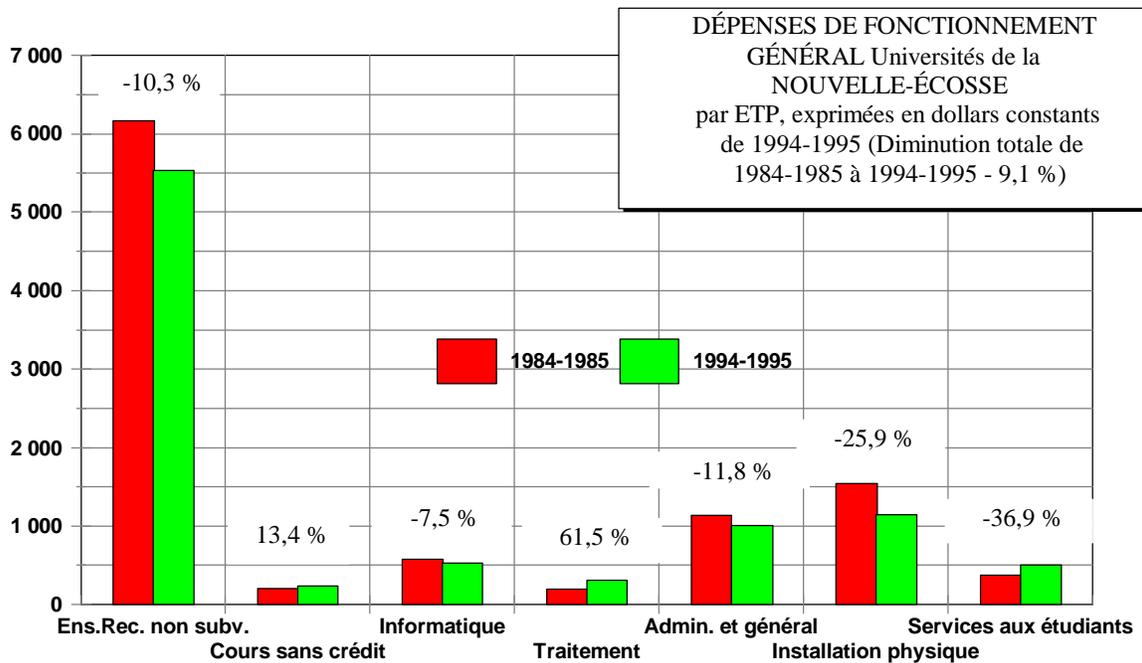
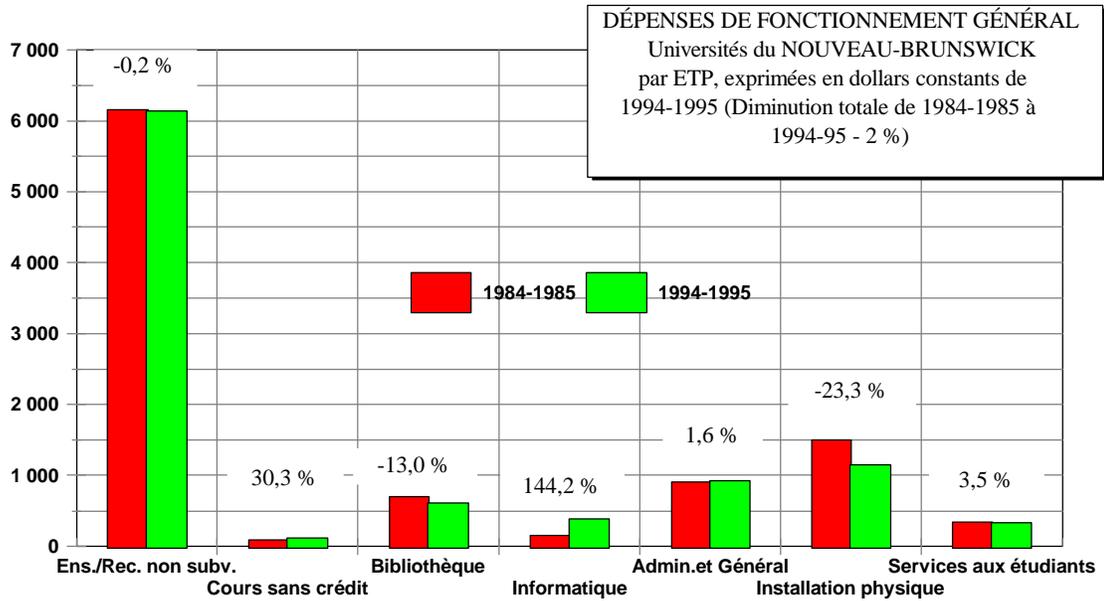
Une partie de la diminution du financement gouvernemental a été compensée par des hausses marquées des frais de scolarité. En même temps, les provinces ont réduit leurs bourses et les ont remplacées par des prêts. Cela signifie que l'endettement des étudiants ne recevant aucune aide de leurs familles s'est sensiblement accru au cours des dernières années. Le gouvernement fédéral devra trouver de nouvelles options pour permettre aux étudiants de rembourser leurs prêts, ce qui demandera un engagement financier.

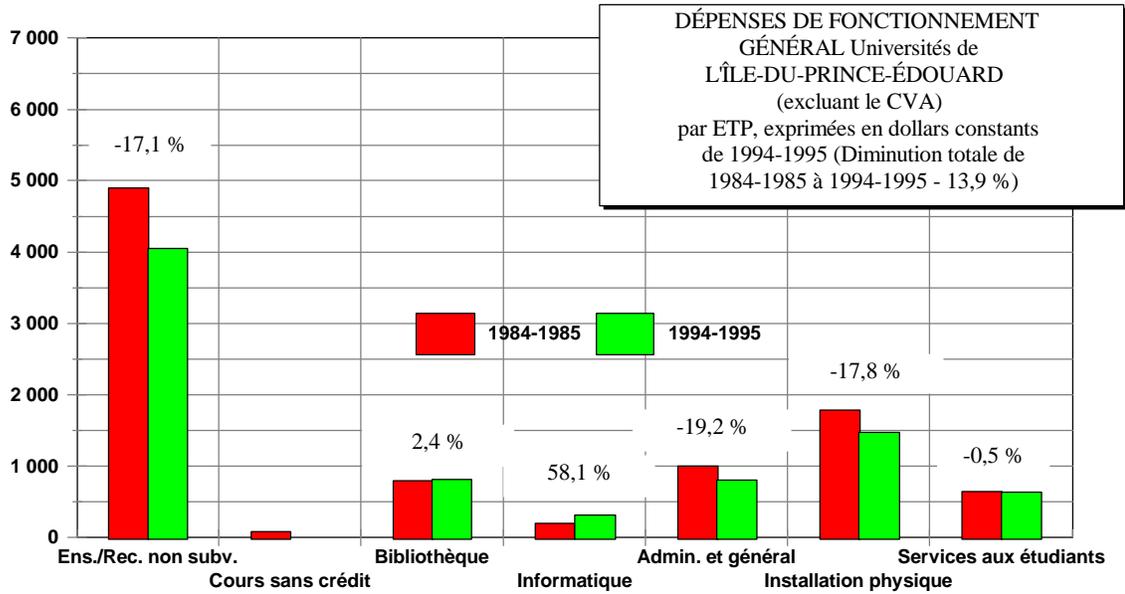
La recherche est un rôle important des universités. Les compressions dans les crédits destinés à la

recherche font qu'il est plus difficile pour les étudiants des cycles supérieurs et pour les nouveaux chercheurs de s'établir. En raison de leur dépendance spéciale à l'égard des universités pour la recherche, les Maritimes ont particulièrement besoin d'une aide pour financer les frais généraux associés à la recherche.

ANNEXE 1

VARIATIONS DANS LES DÉPENSES DES UNIVERSITÉS





ANNEXE 2

VENTILATION DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL 1994-1995

AVANT LE RECOUVREMENT DES COÛTS

	Pourcentage des recettes			Pourcentage des dépenses	
	Subventions	Frais de scolarité	Autre	Salaires	Autre
Mount Allison University	62	34	4	73	27
St. Thomas University	57	42	1	82	18
Université de Moncton	74	23	3	80	20
University of New Brunswick	72	28	0	80	20
Acadia University	58	41	1	74	26
Atlantic School of Theology*	50	18	32	68	32
Dalhousie University	70	28	2	78	22
Mount Saint Vincent University	63	36	1	80	20
NS Agricultural College	87	12	1	67	33
NS College of Art & Design	76	23	1	63	37
NS Teachers College*	80	20	0	77	23
St. Francis Xavier University	56	40	4	73	27
Saint Mary's University	51	48	1	79	21
Technical University of NS	77	23	0	75	25
University College of Cape Breton	60	37	3	77	23
Université Sainte-Anne	59	36	5	70	30
University of King's College	47	41	12	81	10
University of Prince Edward Island	79	20	1	69	31
UPEI, excluant le CVA*	71	29	0	83	17

Source: ACPAU 1994-1995; *Estimation

ANNEXE 3
AIDE AUX ÉTUDIANTS PAR ÉTABLISSEMENT, 1995-1996

	Étudiants à temps plein (total)	Étudiants à temps plein par province (total) ⁽¹⁾		Étudiants résidents à temps plein recevant une aide financière ⁽²⁾		Étudiants ayant reçu une aide financière (%)	Aide financière moyenne totale reçue ⁽³⁾ (\$)	avec bourses provinciales (%)	avec prêts provinciaux (%)
		Étudiants à temps plein par province (total) ⁽¹⁾	Étudiants à temps plein recevant une aide financière ⁽²⁾	Étudiants résidents à temps plein recevant une aide financière ⁽²⁾	Étudiants ayant reçu une aide financière (%)				
NOUVEAU-BRUNSWICK									
Mount Allison University	2 279	763	297	38,9	6 699	19,8	37,9		
St. Thomas University	1 883	1 479	754	51,0	6 259	23,1	48,4		
Univ. de Moncton - Moncton	4 139	3 670	1 936	52,8	6 318	27,4	51,1		
Univ. de Moncton - Shippagan	498	497	338	68,0	6 353	36,2	65,6		
Univ. de Moncton - St. Louis Maillet	599	555	286	51,5	5 625	18,9	48,3		
Univ. of New Brunswick - Fredericton	7 773	5 388	2 248	41,7	6 087	18,4	39,3		
Univ. of New Brunswick - Saint Jean	1 928	1 803	568	31,5	5 296	10,2	28,6		
NB Total	19 099	14 155	6 427	45,4	6 129	20,9	43,2		
NOUVELLE-ÉCOSSE									
Acadia University	3 770	2 235	1 100	49,2	6 329	-	48,6		
Dalhousie University	9 182	5 374	2 137	39,8	6 300	-	39,2		
Mount Saint Vincent University	2 211	1 822	909	49,9	5 525	-	49,5		
NS College of Art & Design	504	205	131	63,9	5 484	-	63,4		
NS Teachers College	360	360	107	29,7	5 953	-	29,4		
Saint Mary's University	5 006	4 133	1 786	43,2	5 572	-	42,5		
St. Francis Xavier University	3 174	2 115	1 189	56,2	6 520	-	56,0		
Technical University of Nova Scotia	1 164	789	323	40,9	5 036	-	40,7		
University College of Cape Breton	2 668	2 487	1 394	56,1	4 562	-	55,5		
University of King's College	755	372	109	29,3	5 610	-	28,8		
Université Sainte-Anne	341	248	128	51,6	5 729	-	51,6		
NS Total	29 135	20 140	9 313	46,2	5 781	-	45,7		
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD									
University of Prince Edward Island	2 425	1 796	780	43,4	4 747	-	37,6		

Remarque 1 - Le nombre d' étudiants qui habitent la province où se trouve l' établissement.

Remarque 2 - Tous les étudiants qui reçoivent des bourses ou des prêts aux étudiants de la province reçoivent également une aide sous forme de prêts canadiens.

ANNEXE 4

**AIDE AUX ÉTUDIANTS - AIDE TOTALE ACCORDÉE AUX ÉTUDIANTS QUI HABITENT DANS
UNE PROVINCE MARITIME ET ÉTUDIENT AU CANADA, DE 1982-1983 À 1995-96**
(LES DONNÉES DE 1995-1996 SONT DES ESTIMATIONS)

	Provinces					Moyenne totale des prêts reçus (\$)
	Étudiants recevant des prêts canadiens (%)	Étudiants recevant des bourses (%)	Étudiants recevant des prêts (%)	Aide moyenne totale reçue	Augmentation cumulative (%)	
NOUVEAU-BRUNSWICK						
1982-1983	76,1	57,4	-	2 849	-	1 743
1984-1985	81,3	51,6	-	3 336	17,1	2 394
1986-1987	75,9	43,7	-	3 736	31,1	2 944
1988-1989	74,1	44,5	-	4 011	40,8	3 015
1990-1991	73,9	46,5	-	4 301	51,0	3 127
1991-1992	74,5	46,6	-	4 386	53,9	3 129
1992-1993	72,5	44,8	-	4 502	58,0	3 240
1993-1994	67,9	27,7	47,1	5 282	85,4	4 910
1994-1995	67,3	24,8	54,9	6 015	111,1	5 778
1995-1996	67,9	26,5	58,5	6 094	113,9	5 825
NOUVELLE-ÉCOSSE						
1982-1983	61,4	39,1	-	2 610	-	1 905
1984-1985	69,6	41,9	-	3 696	41,6	2 954
1986-1987	74,5	37,1	-	3 575	37,0	2 942
1988-1989	74,6	38,5	-	3 794	45,4	3 004
1990-1991	72,0	38,5	-	3 945	51,1	3 013
1991-1992	67,9	34,7	-	3 953	51,5	3 074
1992-1993	64,5	33,2	-	3 934	50,7	3 044
1993-1994	63,1	0,0	56,0	6 007	130,2	6 007
1994-1995	63,0	0,0	47,5	5 800	122,2	5 800
1995-1996	69,2	0,0	68,5	5 944	127,7	5 944
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD						
1982-1983	70,7	47,7	-	2 378	-	1 578
1984-1985	78,7	45,7	-	2 949	24,0	2 240
1986-1987	84,0	52,4	-	3 269	37,5	2 453
1988-1989	77,8	48,9	-	3 374	41,9	2 531
1990-1991	71,6	44,8	-	3 533	48,6	2 543
1991-1992	71,6	43,0	-	3 523	48,1	2 544
1992-1993	67,4	34,5	-	3 687	55,0	2 875
1993-1994	66,8	30,0	-	3 672	54,4	2 981
1994-1995	68,2	0,0	-	5 069	113,2	5 069
1995-1996	78,2	0,0	-	5 444	128,9	5 444
MARITIMES						
1982-1983	67,8	46,9	-	2 694	-	1 807
1984-1985	75,0	46,1	-	3 476	29,0	2 649
1986-1987	75,8	41,0	-	3 613	34,1	2 900
1988-1989	74,7	41,8	-	3 846	42,8	2 968
1990-1991	72,7	42,3	-	4 061	50,7	3 022
1991-1992	70,9	40,2	-	4 107	52,4	3 056
1992-1993	68,0	38,1	-	4 166	54,6	3 117
1993-1994	65,4	13,6	48,2	5 523	105,0	5 313
1994-1995	65,1	10,1	51,2	5 838	116,7	5 738
1995-1996	69,3	10,8	64,3	5 965	121,4	5 858

ANNEXE 5
COÛTS DIRECTS AUX ÉTUDIANTS (EN DOLLARS) 1996-1997

Province	Frais de scolarité des programmes de premier cycle (Arts et sciences)	Autres coûts⁽³⁾ (moyenne)	Coûts totaux (moyenne)
Mount Allison University	3 665	8 029	11 069
St. Thomas University	2 420	6 829	9 019
Université de Moncton	2 430	6 920	9 212
University of New Brunswick	2 840	7 216	9 826
Nouveau-Brunswick⁽¹⁾	2 839	7 249	9 775
Acadia University	3 670	7 332	10 827
Atlantic School of Theology	2 880	6 875	9 475
Dalhousie University	3 395	7 319	10 414
Mount St. Vincent University	3 355	6 925	9 975
NS Agricultural College	3 050	6 844	9 594
NS College of Art & Design	3 400	2 398	5 448
NS Teachers College	2 620	6 692	9 312
Saint Mary's University	3 380	7 024	10 139
St. Francis Xavier University	3 500	7 525	10 700
Technical University of Nova Scotia	3 730	6 996	10 296
University College of Cape Breton	3 210	6 572	9 572
University of King's College	3 395	7 222	10 327
Université Sainte-Anne	3 473	6 978	10 135
Nouvelle-Écosse⁽¹⁾	3 312	7 177	10 330
University of Prince Edward Island	2 920	7 656	10 476
AUTRES PROVINCES⁽²⁾			
Terre-Neuve	2 670		
Québec	1 695		
Ontario	2 935		
Manitoba	2 550		
Saskatchewan	2 655		
Alberta	3 630		
Colombie-Britannique	2 287		

(1) Moyenne pondérée.

(2) Moyenne estimative dans chaque province.

(3) Autres coûts, y compris les cotisations étudiantes, frais moyens de chambre et pension; et coûts estimatifs associés aux manuels, au transport, aux vêtements, aux soins personnels et aux soins de santé et frais moyens de chambre et pension pour ceux qui ne vivent pas au foyer.

Sources: Statistique Canada et CESPM